




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2023-293**

Séance publique du

21 juillet 2023

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20230721- lmc1243729-DE-1-1
Date de signature : 26/07/2023
Date de réception : mercredi 26 juillet 2023
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : BIENNALE D'ART ET DE CULTURE - ADOPTION DU CADRE D'ACTION DE L'APPEL A PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS POUR LA BIENNALE D'ART ET DE CULTURE 2024 - LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS

Le 21 juillet 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13 juillet 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Sylvain DIJON à Monsieur Ravi ANDRE, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JUILLET 2023

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : BIENNALE D'ART ET DE CULTURE - ADOPTION DU CADRE D'ACTION DE L'APPEL A PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS POUR LA BIENNALE D'ART ET DE CULTURE 2024 - LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Ville a initié, en 2022, une biennale d'art et de culture, nouvel élan après la pandémie, occasion majeure de favoriser une nouvelle dynamique culturelle, artistique, économique. Ce projet nourrit un nouveau regard sur la Ville et renouvelle la politique culturelle.

Fort du succès de cette première biennale, portée par la Ville en co-construction avec plus de 90 partenaires, ayant rassemblé plus de 300 000 spectateurs autour de 300 propositions artistiques pluridisciplinaires, majoritairement en accès libre, avec 40 projets dans les quartiers et les villages, la Ville s'engage à poursuivre la deuxième édition en 2024.

La Ville souhaite lancer un appel à projets artistiques et culturels pour la biennale d'art et de culture 2024 à destination des structures ayant la volonté de s'investir et de proposer des projets pour enrichir la programmation. L'appel à projets permettra de fixer un cadre d'actions aux partenaires selon les principaux critères suivants :

- ✓ Défendre des propositions artistiques exigeantes,
- ✓ Impliquer plusieurs partenaires dans la construction du projet,
- ✓ Accompagner une proposition artistique en création ou en diffusion,

- ✓ Être porté par une structure fortement ancrée sur le territoire.

Les projets devront également intégrer un ou plusieurs des axes suivants :

- ✓ Provoquer et diffuser des rencontres inédites entre les différentes disciplines et les différents champs artistiques,
- ✓ Accueillir de résidences artistiques,
- ✓ Investir l'espace public,
- ✓ Imaginer des propositions liant le patrimoine et la création,
- ✓ Proposer des projets intégrant une dimension d'action culturelle et de médiation,
- ✓ Mettre en œuvre des projets participatifs,
- ✓ Impliquer des artistes émergents ou des jeunes diplômés des formations artistiques du territoire,
- ✓ Participer aux Maisons Créatives par des projets artistiques en lien avec des structures de proximité.

Une attention particulière sera apportée aux projets s'inscrivant dans une démarche de responsabilité sociétale.

Le soutien financier représentera au maximum 50 % de la base éligible des dépenses : rémunération des artistes, défraiements, coûts de production et de recherche, de médiation et de communication.

Le montant du soutien financier accordé par la Ville sera compris entre 2 000 € et 50 000 €. L'appel à projets s'adresse aux associations.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le lancement de l'appel à projets artistiques et culturels pour la biennale d'Aix 2024 ;
- **APPROUVER** l'enveloppe globale de 700 000 € sur la section fonctionnement de la biennale d'Aix 2024 sous réserve du vote du budget de la biennale 2024 ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Ville sur la ligne de la biennale d'Aix 2024 qui présentera les disponibilités suffisantes.



Appel à projets Juillet 2023

Ville d'Aix-en-Provence

Appel à projets artistiques et culturels pour la biennale d'Aix 2024

1. La biennale d'Aix 2024

Initiée en 2022, la biennale d'art et de culture est née d'une volonté politique de la Ville d'Aix-en-Provence de relancer la vie culturelle, économique et touristique après la pandémie. Portée par la Ville, la deuxième édition de la biennale se tiendra du 6 avril au 29 juin 2024 et du 21 septembre au 14 décembre 2024.

La Ville lance un appel à projets artistiques et culturels pour la biennale d'art et de culture 2024 à destination des structures ayant la volonté de s'investir et de proposer des projets pour enrichir la programmation.

2. Critères d'éligibilité

Les périodes de programmation doivent avoir lieu pendant les temps de la biennale 2024 soit du 6 avril au 29 juin 2024 et du 21 septembre au 14 décembre 2024.

Cet appel à projets couvre l'ensemble des champs et disciplines artistiques.
Il est uniquement ouvert aux structures sous forme associative.

Le projet devra :

- ✓ Défendre des propositions artistiques exigeantes
- ✓ Impliquer plusieurs partenaires dans la construction du projet
- ✓ Accompagner une proposition artistique en création ou en diffusion
- ✓ Être porté par une structure aixoise ou une structure en lien très étroit avec un acteur de la ville d'Aix-en-Provence

Les projets devront également intégrer un ou plusieurs des axes suivants :

- ✓ Provoquer et diffuser des rencontres inédites entre les différentes disciplines et les différents champs artistiques
- ✓ Accueillir des résidences artistiques
- ✓ Investir l'espace public, parcs et jardins
- ✓ Imaginer des propositions liant le patrimoine et la création
- ✓ Proposer des projets intégrant une dimension d'action culturelle et de médiation
- ✓ Mettre en œuvre des projets participatifs

- ✓ Impliquer des artistes émergents ou des jeunes diplômés des formations artistiques du territoire
- ✓ Participer aux Maisons Créatives par des projets artistiques en lien avec des structures de proximité

Une attention particulière sera apportée aux projets s'inscrivant dans une démarche de responsabilité sociétale (RSE / RSO).

3. Financements

L'enveloppe globale des subventions pour cet appel à projets est de 700 000 € (HT) sous réserve du vote du budget 2024 du Conseil Municipal.

Elle sera répartie selon les axes suivants :

- Programmation en espace public, parcs, jardins
- Programmation pluridisciplinaire
- Projets participatifs
- Maisons créatives

Le soutien financier représentera au maximum 50 % de la base éligible des dépenses : rémunération des artistes, défraiements, coûts de production et de recherche, de médiation et de communication.

Le montant du soutien financier accordé par la Ville sera compris entre 2 000 € et 50 000 €.

L'appel à projet s'adresse aux associations. Deux à trois propositions peuvent être présentées par structure.

4. Sélection des projets

Les projets éligibles seront sélectionnés suite à une instruction interne en octobre 2023.

5. Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être obligatoirement constitué des éléments suivants :

- Un dossier de présentation du projet (de 7 à 15 pages)
- Une synthèse du projet (2 pages max.)
- Le budget du projet
- Une lettre d'engagement du ou des partenaire(s) dans laquelle ce dernier fait part des éléments qui motivent son soutien et son engagement dans le projet.

A noter : des pièces administratives obligatoires vous seront demandées au moment du dépôt du dossier.

6. Communication

Les lauréats sont tenus de mentionner le soutien apporté sur le projet porté pour la biennale d'art et de culture par la Ville d'Aix-en-Provence dans leur communication papier et digitale

(logo de la biennale d'Aix et de la Ville d'Aix-en-Provence dans le respect de la Charte graphique).

7. Calendrier

Lancement de l'appel à projets	28 juillet 2023
Date limite de dépôt des dossiers	10 octobre 2023
Instruction	Fin octobre 2023
Présentation des projets	Début novembre 2023

Compte-tenu de l'annualité budgétaire de la Ville d'Aix-en-Provence, les subventions ne pourront être versées qu'en début d'année 2024.

Une lettre d'engagement vous sera adressée après la sélection, sous réserve du vote de la subvention par le Conseil Municipal.

8. Dépôt du dossier

L'ensemble des documents doivent être transmis sur le *Portail des Associations* de la Ville : <https://www.aixenprovence.fr/Associations-demander-une-subvention>

Pour tout renseignement :
biennale@mairie-aixenprovence.fr

DL.2023-293 - BIENNALE D'ART ET DE CULTURE - ADOPTION DU CADRE D'ACTION DE L'APPEL A PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS POUR LA BIENNALE D'ART ET DE CULTURE 2024 - LANCEMENT DE L'APPEL A PROJETS-

Présents et représentés : 54
Présents : 45
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 54
Pour : 54
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Monsieur Rémi CAPEAU

Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO



Compte-rendu de la délibération affiché le : 26 juillet 2023
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un

délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»